



RÈGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2026

Article 1 : Les épreuves

Format	Âge requis	Nb. de places	Départ	Fermeture parc à vélo	Temps limites
Triathlon S individuel	À partir de Cadet* 2009-2010	350	10h10*	9h30	Natation : 30 min (10h40) Natation + vélo : 1h20 (11h30)
Triathlon XS individuel	À partir de Benjamins 2013-2014	350	14h00*	13h30	Pas de temps limite

* Départs décalés selon les catégories définis le jour de l'épreuve.

Si un cadet s'inscrit sur le format S le matin, il ne pourra pas s'inscrire sur le format XS l'après-midi car il dépassera la distance maximale autorisée pour cette catégorie d'âge.

Temps limite : Au-delà du temps fixé, tout concurrent encore sur le circuit vélo sera disqualifié. Pas de départ sur le circuit course à pied au-delà de cette limite. Le temps limite est pris en sortie d'aire de transition.

Article 2 : Championnat de bretagne et manche D3

Championnat de bretagne Jeune :

Le triathlon XS sera support du championnat de Bretagne pour les catégories (H/F) Benjamins et Mimines.

Le triathlon S sera support du championnat de Bretagne pour les catégories (H/F) Cadets et Juniors.

Le championnat est ouvert à tous les licenciés-compétition des clubs affiliés à la Ligue de Bretagne ou titulaires d'une licence individuelle-compétition validée par la Ligue pour la saison en cours.

Les triathlètes non licenciés bretons ou étrangers peuvent participer mais ne sont pas classés dans le championnat de Bretagne.

Un titre de Champion.ne de Bretagne ne peut être attribué que si au moins cinq athlètes remplissant les conditions de participation sont classés dans la catégorie concernée.

Manche de D3 :

La manche D3 est ouverte à l'ensemble des licenciés (licence compétition obligatoire) dans un club affilié à la Ligue de Bretagne pour la saison 2026.

Le classement se fait sur l'addition des places des 3 meilleurs athlètes du club.

Article 3

Toute inscription à une épreuve engage une prise de connaissance et un respect de ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon (Réglementation sportive FFTRI 2026).

Consultable via ce lien : FFTRI - Réglementation sportive 2026

Chaque concurrent doit faire preuve de respect envers les autres athlètes, les arbitres, les bénévoles et les organisateurs.



RÈGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2026

Article 4

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés en 2026 à la Fédération Française de Triathlon ou licenciés en 2026 à la Fédération Française du Sport Universitaire et aux non licenciés.

- **Licenciés compétition FFTRI : Obligation de présenter la licence 2026 de triathlon ainsi qu'une pièce d'identité**, lors du retrait du dossard (même si une copie a été fournie au préalable lors de l'inscription).
- **Non licenciés ou licence triathlon loisir :**
La licence expérience (ex pass compétition) est obligatoire si le concurrent est **non licencié compétition F.F.TRI** ou possède **une licence étrangère ITU**. La licence expérience devra être renseignée et réglée lors de l'inscription sur le site [KLIKEGO](#). **Une pièce d'identité devra aussi être présentée.**

Le formulaire info santé (FIS) devra être renseigné de l'achat de la licence expérience.

Téléchargeable ici : [Formulaire Info Santé](#)

Si une réponse conduit à un examen médical, un certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois devra être fourni et télécharger lors de l'inscription sur KLIKEGO. Le cas échéant, le présenter lors du retrait de dossard.

- **Pour les mineurs non licenciés FFTRI**, remplir et fournir l'**autorisation parentale**.

L'attestation du renseignement du questionnaire relatif à l'état de santé devra être fournie.

Téléchargeable ici : [QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR](#)

Si une réponse conduit à un examen médical, un certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois devra être fourni.

Article 5

Les inscriptions se font sur le site internet Klikego avec paiement en ligne. La puce fournie doit être portée autour de la cheville gauche durant toute la durée de la compétition. La puce doit être rendue obligatoirement après la fin de la course.

Inscription en ligne : <https://www.klikego.com/>

Le coût des inscriptions est de :

- S individuel : 29 euros pour un licencié à la F.F.TRI. + 7 euros de licence expérience pour un non licencié ou loisir.
- XS individuel : 18 euros pour un licencié à la F.F.TRI. + 4 euros de licence expérience pour un non licencié ou loisir.

La licence expérience sera à régler lors de l'inscription sur [Klikego](#).

À ce tarif, s'ajoutent les frais d'inscription en ligne du prestataire [KLIKEGO](#)

Pas d'inscription sur place

Renseignements : triathlondupaysderance@dinan-triathlon.fr



RÈGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2026

Article 6

Le bonnet de bain n'étant pas fourni par l'organisation, ne pas oublier de venir avec son bonnet de bain personnel ou celui du club.

L'organisation fournit la plaque à vélo et le dossard.

Le dossard doit être visible de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant la partie course à pied.

Le dossard doit être fixé à minima en trois points (sur une ceinture ou sur la tenue).

Article 7

Natation

- L'athlète doit obligatoirement être capable de nager la distance de l'épreuve qu'il a choisie.
- Le port d'une combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C.
- Les aides à la flottaison sont interdites (plaquettes, tuba, palmes, pull-buoy, etc.), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.
- Les concurrents doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ.

Article 8

Vélo, DRAFTING AUTORISÉ

Nouvelle règle 2026 : le drafting entre athlètes de sexe différent est interdit. La sanction est la disqualification

Annexe 3 : Liste des pénalités et infractions sur les épreuves régionales

6.7	Utiliser l'Abri aspiration (dans le cadre des courses ou c'est autorisé) entre athlètes de sexe différent	Disqualification
-----	---	------------------

Le respect du code de la route est obligatoire.

- les vélos type "chrono" ne seront pas autorisés sur les courses. Les prolongateurs ne sont pas autorisés ainsi que les extensions de guidon sur VTT ou VTC (type "bar ends").
- Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc.) sont interdites.

Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Tous les types de vélo sont autorisés (hors chrono) sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de la Fédération Française de Triathlon.

Voir les prescriptions sur le matériel dans la réglementation sportive pour vérifier si votre vélo est compatible avec nos épreuves. Consultable via ce lien : [FFTTRI - Réglementation sportive 2026](#)

En cyclisme, le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.

L'utilisation de casque audio est interdite durant la compétition.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

La circulation dans le parc doit se faire à pied, vélo à la main, casque fixé sur la tête, sanglé.

L'accès au parc est interdit à toutes les personnes extérieures à l'organisation. L'entrée et la sortie se feront sous contrôle des membres de l'organisation sur présentation du dossard et de la plaque de cadre fixée sur le vélo.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtement ou équipement du triathlète.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, une assistance ou un accompagnement.



RÈGLEMENT TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2026

Article 9

Course à pied

La tenue de la course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, bretelles sur les épaules et trifonction fermée. À 100 m de la ligne d'arrivée, la trifonction doit être remontée.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, une assistance ou un accompagnement.

L'utilisation de casque audio est interdite durant la compétition.

Article 10

Arbitrage

L'arbitrage sera réalisé conformément au règlement de la F.F.TRI. [FFTRI - Réglementation sportive 2026](#)

Tout concurrent devra suivre les injonctions de l'arbitre selon les règles des sanctions définies.

Article 11

En cas de décision préfectorale exigeant l'annulation des épreuves, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Nous acceptons les remboursements à hauteur de 75 % uniquement **pour raisons médicale ou professionnelle**, sur présentation d'un justificatif s'il est demandé, avant le jeudi 16 avril 2026. Après cette date, en cas de désistement ou d'absence, il n'y aura **pas de remboursement** du coût de l'inscription. En cas de remboursement, la somme sera reversée après la date de l'événement.

Assurance annulation

L'athlète a la possibilité de souscrire à une assurance annulation lors de son inscription, qui lui permet de se faire rembourser l'engagement dans sa totalité et sans condition jusqu'au 16 avril 2026. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas de remboursement, la somme sera reversée après la date de l'événement.

Art.12

Droit à l'image

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Triathlon du Pays de Rance sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs ainsi que les participants majeurs assurent les organisateurs de l'événement que ceux-ci s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Article 13

Si les analyses d'eau, effectuées les jours précédents l'épreuve, indiquent que l'eau n'est pas compatible à la pratique de la natation :

- le triathlon S sera transformé en duathlon sous le format : 2,5 km / 20 km / 5 km) ;
- le XS en duathlon sous le format 1,5 km / 10 km / 2,5 km

Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.